

Bien que situé sur une plaine agricole en bordure de la vallée boisée du loing , le site étant en retrait des zones habitées, les aires d'influences sont assez réduites.

Les prises de vues permettant d'apprécier l'environnement éloigné du site du projet sont les **vues n° 1, 2, 4, 5, 6 et 10.**



Carte des points de vue de l'analyse des perceptions visuelles



PRÉFECTURE – DDT du LOIRET

DOCUMENT déposé en mairie le :

16 décembre 2022

Point de vue n°1 : Depuis la D32 au Nord de l'AEI



Ce point de vue ne permet pas d'offrir des visibilités vers l'aire d'étude immédiate. Le contexte boisé et la situation en fond de vallée empêchent les vues lointaines.

Point de vue n°2 : Depuis la D32 à l'Est de l'AEI



L'aire d'étude immédiate n'est pas visible depuis ce point de vue étant donné le contexte boisé important du fond de la vallée du Loing.

Point de vue n°4 : Depuis la D32 au-dessus du canal du Loing



Ce point de vue ne permet pas d'offrir des visibilitées vers l'aire d'étude immédiate étant donné son éloignement, son contexte bâti et boisé dense ainsi que sa topographie.

Point de vue n°5 : Depuis la D31 à la sortie Ouest de Nargis.



Alors que le premier plan conduit le regard vers le lointain, celui-ci est stoppé par des boisements et l'extrémité est du quartier Beaulieu. L'AEI n'est pas visible.

Point de vue n°6 : depuis la rue Anne Quatsault



Les boisements, le relief et l'éloignement sont autant de paramètres empêchant les vues lointaines sur l'AEI.

Point de vue n°10 : depuis la route de Pithurin au niveau du lieu-dit les Traversains



Ce point de vue ne permet pas d'offrir des visibilitées vers l'aire d'étude immédiate car le contexte bâti et boisé bloque les vues lointaines.